



## PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARZE VILLAGES DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize du mois d'avril à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

**Nombre de Conseillers en exercice : 27**

**Nombre de Conseillers présents : 26**

<b>Elisabeth MARQUET</b>	Présente	<b>Aurélié RABOUIN</b>	Présente
<b>Jean-Pierre BEAUDOIN</b>	Présent	<b>Anthony LEGOESBE</b>	Présent
<b>Sylvie HEUVELINE</b>	Présente	<b>Anaïs BODIN</b>	Présente
<b>Cédric JOUSSAUME</b>	Présent	<b>Vanessa RAOUL</b>	Présente
<b>Dominique CHAPON</b>	Présent	<b>Ludivine LECOMTE</b>	Présente
<b>Michel GUILLEUX</b>	Présent	<b>Ophélie GANEAU</b>	Présente
<b>Christine DOISNEAU</b>	Présente	<b>Océane CHERRE</b>	Présente
<b>Dominique FOIN</b>	Présent	<b>Marc INGLEBERT</b>	Présent
<b>Thierry BALLON</b>	Présent	<b>Sylvie MOUSSAY LE MARREC</b>	Présente
<b>Anita MAUXION</b>	Présente	<b>Dominique GERFAULT</b>	Présent
<b>Jean-Marie BOURDIN</b>	Présent	<b>Eric BAUM</b>	Présent
<b>David LUCIEN</b>	Présent	<b>Solenn MOGUEDET</b>	Présente
<b>Frédéric CONSTANT</b>	Présent	<b>Marie VEDOVATO</b>	Présente
<b>Anne-Laure BELLARD</b>	Absente pvr à D.CHAPON		

**Convocation : 07/04/2026**

**Publication : 17/04/2026**

**Secrétaire de séance : Mme DOISNEAU Christine**

***Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.***

## 1 - VOIRIE

### 1-1 Aménagement des abords de la future boulangerie

*Mr Cédric JOUSSAUME présente l'historique du projet de création de la future boulangerie.  
La séance est interrompue pour une prise de parole des boulangers.*

#### **a) Cession d'une parcelle**

Vu l'avis du Domaine en date du 19 septembre 2025 estimant la valeur vénale du bien à 40 € du m<sup>2</sup>  
Mr Cédric JOUSSAUME propose au Conseil Municipal de vendre une partie de la parcelle DP section ZM d'une contenance de 358 m<sup>2</sup> au prix de 14 320 € à la SARL L'Emotion et d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer les actes notariés. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

*Mr Dominique GERFAULT, sollicite un vote à bulletin secret qui est rejeté par 6 votes POUR et 21 votes CONTRE.*

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette vente, par 22 votes POUR, 1 vote CONTRE et 4 abstentions et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes notariés.

#### **b) Devis de mission pour le permis d'aménager du parking**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 21 votes POUR, 2 votes CONTRE et 4 abstentions de valider la lettre de mission de la SARL Architecture E2 d'un montant 6 000 €, concernant le permis d'aménager du parking de la future boulangerie.

### 1-2 Vente de parcelles

#### **a) Cession de la parcelle cadastrée 025B177-ancienne STEP de Beauvau**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité des membres présents, de vendre la parcelle cadastrée 025 B 177 (ancienne STEP) d'une contenance de 3 000 m<sup>2</sup> au prix de 3 000 € à la Société Lefranc et d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer les actes notariés. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

#### **b) Cession des parcelles cadastrées ZX116, 117 et 118, route des Gourbeilleries à Jarzé**

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa réunion du 07 avril 2025, avait donné son accord pour vendre le chemin communal à M. Alzi Christopher domicilié au 830 route des Gourbeilleries à Jarzé afin d'accéder à son habitation.

Lors de la division parcellaire le chemin a été cadastré en 3 parcelles. C'est pourquoi, il y a lieu de modifier la délibération du 07 avril comme suit :

-vente de la parcelle ZX 117 (183 m<sup>2</sup>) au profit de Mr ALZI et Mme BENED

-vente des parcelles ZX 116 (6m<sup>2</sup>) et ZX 118 (10m<sup>2</sup>) au profit de Mr et Mme JACQUES

Les ventes se feront au coût d'un euro le mètre linéaire et les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter ces ventes et d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer les actes notariés.

## **2- CONTRATS**

### **2-1 Renouvellement du contrat d'éco-pâturage de la commune déléguée de Beauvau**

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler pour 2026 le contrat d'éco-pâturage de la société EDELWEISS pour la commune déléguée de Beauvau pour un coût annuel de 2 481.36 € TTC (pour rappel en 2025 : 2 447.10 € TTC).

### **2-2 Contrat avec la compagnie le Nouveau Théâtre Populaire**

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler pour 2026 le contrat de coréalisation avec la compagnie Le Nouveau Théâtre Populaire (NTP), pour une représentation de la pièce « Frankenstein » dans le parc du château de Jarzé le samedi 12 septembre 2026 à 18h00 pour un coût de 1 600 € TTC.

## **3- DIVERS**

### **3-1 SIEML - Appel de fonds**

Le sujet est reporté à une prochaine réunion.

### **3-2 Nomination des référents au Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de désigner, parmi les membres du Conseil Municipal, des élus référents ou représentants pour participer aux commissions du SMBAA.

Après délibération, à l'unanimité, sont nommés référents au SMBAA :

- Titulaire : Mr Jean-Pierre BEAUDOIN
- Suppléant : Mr Dominique FOIN

## **4- RESSOURCES HUMAINES**

### **4-1 Création d'un poste d'ATSEM et suppression d'un poste d'Adjoint technique territorial**

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **La création du poste suivant :**
  - **Agent territorial spécialisé principale 2ème classe des écoles maternelles (ATSEM)** à temps non complet 32/35èmes à compter du 1er mai 2026 et la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial
  - **De modifier ainsi le tableau des emplois**
  - **D'inscrire au budget les crédits correspondants**

#### **4-2 Convention de mise à disposition d'un agent communal à la CCALS**

Madame le Maire informe qu'une convention doit être signée entre la Commune de Jarzé Villages et la CCALS pour la mise à disposition d'un agent territorial à raison de 8h45 par semaine tous les lundis pendant 3 mois depuis le 9 mars 2026 jusqu'au 8 juin 2026.

La CCALS s'engage à rembourser les charges de personnel et frais assimilés (rémunérations, charges patronales, frais de déplacement, assurance).

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention.

#### **5- INFORMATIONS DIVERSES**

- Premier conseil communautaire le 16 avril à 18h30 à la salle Villa Cipia de Seiches-sur-le-Loir
- Commission « Communication et Citoyenneté » le lundi 20 avril à 19h00
- Réunion du CCAS le lundi 27 avril à 18h30
- Commission « Périscolaire et Scolaire » le lundi 4 mai à 18h30 et le lundi 1<sup>er</sup> juin à 18h30
- Fête de la musique à Jarzé le vendredi 26 juin
- Les nouveaux jeux ont été installés sur les aires de loisirs de Jarzé et Lué-en-Baugeois
- Confirmation d'acquisition de nouveaux bancs
- Dominique GERFAULT fait part d'une grosse préoccupation liée à une information de départ de la commune de certains professionnels de santé recueillie lors de la campagne municipale. Préoccupation qui sera transmise, après séance, à Sylvie HEUVELINE pour convenir d'une rencontre avec les professionnels concernés.
- Enregistrement des séances du conseil municipal : les enregistrements des séances du conseil ne sont pas diffusés. Ils servent uniquement à la réalisation des procès-verbaux et sont effacés à la suite de leurs adoptions.
- Travail préparatoire aux commissions : les premières séances de chaque commission facultative présenteront le fonctionnement de chaque commission et l'implication demandée aux élus qui y siègent.

**Prochaine réunion le 15 juin 2026 à 20h00.**

**Le secrétaire de séance**

Christine DOISNEAU

Signature



**Le Maire de JARZE VILLAGES**

Elisabeth MARQUET

Signature

